



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
Somme

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 08 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à au BEFFROI de Rue, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	91

DELIBERATION N° DE_2024_004
<i>achat de foncier _ constitution de réserve foncière</i>

Date de la convocation
30 janvier 2024

Date d'affichage
30 janvier 2024

VOTES
<b>EXPRIMES : 86</b>
<b>POUR : 43</b> Voix prépondérante du président
<b>CONTRE : 43</b>
<b>ABSTENTIONS : 3</b> NPPV : 2

**Présents :** Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine Berthe (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault Bourgeois (ARRY), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Vincent Mailly (BOUFFLERS), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric Farcy (CANCHY), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Hervé Level (CRAMONT), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis Labry (DOMINOIS), Monsieur Damien Briet (ERGNIES), Madame Maïté Beron (DOMQUEUR), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe Sellier (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy Tack (FAVIERES), Monsieur Dominique Miramont (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain Baillet (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée Van Riek Onghena (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude Dulys (FRANCIERES), Monsieur Bruno Guillot (FROYELLES), Madame Odile Doublet (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Fabien Carpentier (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noël (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane Deleens (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne Merlin (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Philippe Parment (MACHY), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Monsieur Christophe Damet (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Gérard Gallet (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves Crepy (MOUFLERS), Monsieur Claude Hertaault (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José Conty (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Laurence Crois (NOUVION), M

RF  
Préfecture de la Somme  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 09/02/2024  
080-200070936-DE\_2024\_004-DE

Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Béatrice GUILLOUT (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHUEUX)

**Elus représentés ayant donné pouvoir :** Monsieur Claude PATTE (ARGOULES) représenté par Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU) représenté par Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT) représenté par Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY) représenté par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND) représentée par Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Madame Rachel WATTELED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

**Absent(s) :** Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

**Excusé(s) :** Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE)

**A été nommé(e) secrétaire :** Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

**Objet de la Délibération :** achat de foncier \_ constitution de réserve foncière

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu Marquenterre ;

Vu la délibération de la CCPM en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la CCPM en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre approuvés le 05/10/2017 et entérinés par arrêté préfectoral du 22/12/2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2019 actant la de Ponthieu-Marquenterre ;

RF Préfecture de la Somme  Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2024 080-200070936-DE_2024_004-DE
---

Vu l'article L.5211-37 du CGCT115 relatif aux cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu l'Article L3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'avis de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics suivants les conditions fixées aux articles L. 2241-1, L. 3213-2, L. 4221-4, L. 5211-37 et L. 5722-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des domaines en date du 29 août 2023 fixant un prix de 144 000 € pour 12 000 m<sup>2</sup> (12 € par m<sup>2</sup>)

Vu l'avis du bureau du 29 janvier 2024 ;

Considérant que le contexte requiert pour la collectivité, au titre de l'exercice de ses compétences, de constituer la réserve foncière qui pourra servir d'assise à des projets (construction, compensation) ;

Considérant l'opportunité qui s'est présentée d'acheter du foncier sur la commune de Hautvillers-Ouville avec un parcellaire de 12 000 m<sup>2</sup> (parcelles concernées : B124, B125, B272, B273, B274, B635) à 12 euros le m<sup>2</sup> prix net vendeur hors droit de mutation soit un montant estimé à 144 000 euros ;

Considérant le plan projet de division des parcelles cadastrées ci-joint ;

Considérant les résiliations de baux ruraux concernant l'ensemble des parcelles ;

Considérant les parcelles, surfaces et montants suivants pour chacun des propriétaires (en attente du bornage définitif) ;

Considérant les résiliations effectives de l'ensemble des baux ruraux affectant l'ensemble des parcelles concernées ;

Considérant le bornage à réaliser et le plan de bornage également à finaliser ;

Les membres du conseil communautaire décident à la majorité :

- D'autoriser l'achat des 6 parcelles indiquées situées sur la commune de Hautvillers-Ouville pour un prix net vendeur de 12 euros le m<sup>2</sup> hors droit de mutation soit une valeur estimée à 144 000 euros, tel que décrit dans le tableau ci-après.

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE\_2024\_004-DE

Nom du propriétaire	N° de parcelle concernée par la division	N° de parcelle du plan projet	Surface de la parcelle divisée	Prix au m2	Prix net vendeur pour l'achat de la parcelle divisée
M. Guy BRIET	B125	B 125	2 401 m2 env.	12.00 € net vendeur	28 812,00 €
	B 272	B272p1	2 411 m2 env.	12.00 € net vendeur	28 932,00 €
				<b>Total M. BRIET</b>	<b>57 744,00 €</b>
Indivision DINGEON	B 273	B273p1	1 944 m2 env.	12.00 € net vendeur	23 328,00 €
				<b>Total Ind. DINGEON</b>	<b>23 328,00 €</b>
Indivision LECLERCQ	B 124	B124	2 521 m2 env.	12.00 € net vendeur	30 252,00 €
	B 274	B274p1	1 165 m2 env.	12.00 € net vendeur	13 980,00 €
	B 635	B635p1	1 558 m2 env.	12.00 € net vendeur	18 696,00 €
				<b>Total Ind. LECLERCQ</b>	<b>62 928,00 €</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>12 000 m2 env.</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>144 000,00 €</b>

- D'autoriser le président à effectuer toute démarche utile en ce sens et signer tout acte y afférent.

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 09/02/2024  
080-200070936-DE\_2024\_004-DE

## Résultats des votes

### Pour : 43

Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude représenté par Bost Patrick  
Dufour Grégory  
Bordret Xavier  
Cat René représenté par Béron Maïté  
Doyer Mathieu  
Crépin Maurice  
Hecquet James représenté par Marcassin Daniel  
Level Hervé  
Bouchez Franck  
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck  
Beron Maïté  
Delannoy Dominique  
Briet Damien  
Alexandre Isabelle  
Martin Jean Luc  
Kraemer Eric  
Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Pierrin Philippe  
Crépy Yves

### **Hertault Claude : voix du président prépondérante**

Forestier Maurice  
Monflhier Bernard  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Porquet Joël  
Richard Renard représenté par Claude Hertault  
Martin Jocelyne  
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent représenté par Doyer Mathieu  
Soubry Patrick  
Marcassin Daniel  
Canal Valérie-Anne  
Miannay Thierry

### Contre : 43

Farcy Pascal  
Bourgeois Thibaut  
Mailly Vincent  
Farcy Eric  
Klapsia Michel représenté par Poupart Patricia  
Labry Jean-Louis

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE\_2024\_004-DE

Taeck Guy  
Miramont Dominique  
Wallet Daniel  
Baillet Alain  
Van Riek Onghena Marie José  
Dulys Jean-Claude  
Guillot Bruno  
Fauconnier Daniel représenté par Farcy Pascal  
Deleens Stéphane  
Bourlo Pascal représenté par Pouilly Alain  
Pley Olivier représenté par Parment Philippe  
Parment Philippe  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Dulary Murielle représentée par Mailly Vincent  
Gallet Gérard  
Sellier Philippe  
Conty José  
Croiset Laurence  
Boucart Jean-Charles  
Balsamo Martial  
Pouilly Alain  
Poupart Henri suppléée par Guillout Béatrice  
Roucoux Annie  
Ducastel Mejri Sophie  
Louvet Gérard  
Jaméas Jean Jacques  
Volant Marc  
Fourdinier Marie Claire  
Bourgois Frédéric  
Magnier Annita  
Hareux Dany  
Carouge Gisèle représentée par Hareux Dany  
Nester Paul  
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul  
Goesbier Francis  
Riquet Michel  
Patricia Poupart

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE\_2024\_004-DE

Abstention : 3

Gérard Olivier  
Doublet Odile  
Merlin Marie Jeanne

Ne prend/prennent pas part au vote : 2

Mouton Eric  
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,

Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE\_2024\_004-DE